Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_74-DE

DÉLIB. 2025-74

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation
21.11.2025

Date d'affichage
21.11.2025

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt cinq
le vendredi 28 novembre à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Florence QUATTRIN - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :
M. David RADUFE représenté par Mme Patricia MARTIN
Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Mme Marie-Annick GEFFROY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Ville de LANVOLLON / SCI l'Auguste Pierre – Délégation de pouvoir

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, un habitant de la commune conteste l'arrêté d'aménagement du lotissement « Simone Veil ». Nous avons été informés par le biais de son avocat (recommandé avec avis de réception).

A cet effet, nous avons sollicité l'avocate de la commune afin de défendre nos intérêts.

Il est précisé que Monsieur le Maire dispose déjà des délégations nécessaires afin d'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune, conformément à l'article L2122-22 du CGCT. (Pouvoir délégué par le conseil municipal en sa séance du 26 novembre 2021)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_74-DE

Sur les conseils de notre avocate, nous prenons une deuxième délibération spécifique à cette affaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants,

D'APPROUVER la délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire afin d'intenter, ester, des actions en justice et défendre les intérêts de la commune dans l'affaire « LANVOLLON / SCI L'Auguste Pierre ».

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

La secrétaire de séance
Marie-Annick GEFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025